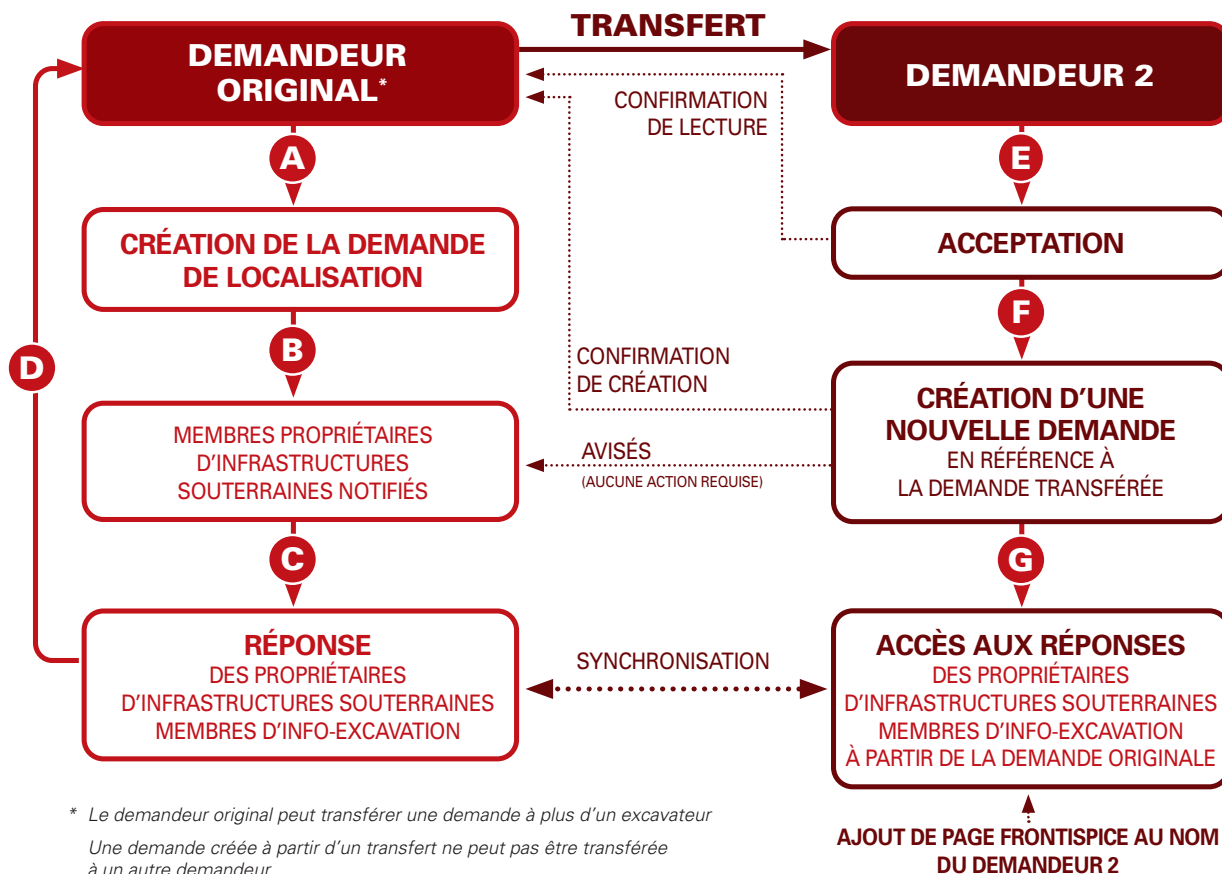


PROCESSUS DE TRANSFERT D'UNE DEMANDE DE LOCALISATION

Il est maintenant possible pour un demandeur/organisation de transférer une demande de localisation à une tierce partie. Cette nouvelle fonctionnalité est disponible seulement sur notre portail Web.



- Le demandeur original de la demande de localisation doit se connecter au portail Web d'Info-Excavation, et ouvrir la demande de localisation qu'il veut transférer.
 - Ensuite, cliquer sur «**Modifier**» et sur «**Transfert**».
 - Inscrire le courriel de la personne à qui vous voulez transférer la demande.
- La personne visée par le transfert recevra un courriel l'avisant de celui-ci.
 - Il devra cliquer sur le lien qui le dirigera vers le portail Web.
 - Le demandeur original sera notifié lorsque la personne visée par le transfert aura cliqué sur le lien.
 - Si le nouveau demandeur n'a pas de compte d'accès chez Info-Excavation, il devra s'en créer un.
- En se connectant au portail Web, le nouveau demandeur devra inscrire ses coordonnées et soumettre la demande reçue. Ceci va permettre la création d'une nouvelle demande.
 - Seules les coordonnées du demandeur et la date de fin des travaux pourront être modifiées.** Les informations relatives au site des travaux seront dupliquées à partir de la demande originale.
 - Le demandeur original sera notifié de la création de cette nouvelle demande.
- Suite à la création de cette nouvelle demande, le nouveau demandeur aura immédiatement accès aux réponses originales reçues des membres propriétaires d'infrastructures.
 - Un document provenant des membres sera joint aux réponses originales mentionnant que la demande fut transférée et que **les restrictions et particularités inscrites dans la demande originale se doivent d'être respectées.**